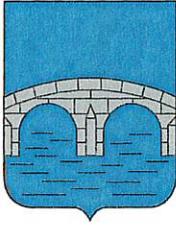


20241001



Arrêté du Maire

~~~~~

## OUVERTURE DE LA CHASSE DANS LES VIGNES 2024

Le Maire de la Commune de POMPIGNAN (Gard) ;

- Vu le Code de l'Environnement,

- Vu le Code Rural,

- Vu l'arrêté Préfectoral n° 30-2024-05-27-0003 du 27 mai 2024, relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2019/2025 dans le département du Gard,

- Vu l'enlèvement total de la Récolte sur le territoire de la Commune,

- Vu l'avis de Monsieur le Président de la Société de Chasse « Saint-Hubert Pompignanaise », en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024,

### ARRETE :

**Article 1er.** – L'ouverture de la chasse dans les vignes sur le territoire de la commune de Pompignan est fixée au dimanche 06 octobre 2024, à partir de 08H00.

**Article 2.** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard et à Monsieur le Président de la Société de chasse de Pompignan.

Fait à POMPIGNAN, le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Le Maire,

Michel FOUGAIROLLE